



Section du Var

Harmonisation sur les règles de vie commune : VICTOIRE POUR LES AGENTS

Malgré les pétitions signées par les agents de la filière Gestion Publique qui ont été déposées lors du CTP du 21/01/2011 par les organisations syndicales CGT, FO et CFTC, la Direction avait décidé de n'accorder aucune dérogation quant aux fins de plages fixes.

Les organisations syndicales CGT, FO et CFTC qui ont été les seules à voter « CONTRE » l'application des nouvelles règles de vie commune sont restées mobilisées et sont à l'origine de la réunion d'information qui s'est tenue ce jour le 11/02/2011.

Ainsi, grâce à l'intervention de l'intersyndicale CGT, FO et CFTC, les agents des postes ci-dessous vont pouvoir à nouveau bénéficier d'une fin de plage fixe se terminant avant 16h00 :

- Brignoles Municipale
- Ollioules
- StMaximin
- La Seyne Municipale
- Solliès-Pont
- Toulon Municipale
- Var Amendes
- Lorgues
- St-Raphaël
- St-Tropez Municipale ainsi que l'ensemble des agents du Centre des Finances Publiques de St-Tropez (SIP, SIE, ICE)

Un nouveau protocole d'horaires variables va vous être proposé avec une plage fixe post méridienne et quotidienne allant de 13h30 à 15h30.

Cela démontre que l'action collective et la persévérance payent.

C'est une nouvelle victoire pour les agents du département et de l'intersyndicale CGT, FO et CFTC.

Toulon, le 11/02/2011